

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01250

Numéro SIREN : 819 031 071

Nom ou dénomination : SODIMER

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2018 sous le numéro de dépôt 6903



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE – PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

Certifié Conforme
à l'Original



Dossier des comptes annuels

Pour l'exercice
du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

-0-0-0-

S.A.S. SODIMER

49, avenue de Montesquieu

33700 MERIGNAC

-0-0-0-

SIRET : 819 031 071 00015

APE : 4711 D

Présenté par :

Jean-Philippe OLLU



COMPTE RENDU DE TRAVAUX

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 1^{er} avril 2016, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de la :

SAS SODIMER
49, avenue de Montesquieu

33700 MERIGNAC

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 se caractérisent par les données suivantes :

▮ Total du bilan.....	6 017 335 Euros
▮ Chiffre d'affaires	9 719 000 Euros
▮ Résultat net comptable.....	9 206 Euros

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes

Fait à Cenon,
Le 21 mars 2018

Pour la **COMPAGNIE FIDUCIAIRE**

Pierre PASSOUKA
Expert-comptable Associé

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. SODIMER</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>49, avenue de Montesquieu 33700 MERIGNAC</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>10</u>			
Numéro SIRET * <u>8 1 9 0 3 1 0 7 1 0 0 0 1 5</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI	530 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	1 359 185	
	Constructions	AP	AQ	145 478	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	77 574	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	72 388	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	295 440	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU	617 176	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	12 123	
	Autres créances (3)	BZ	CA	555 046	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	93 991	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	12 538	
TOTAL (III)		CJ	CK	1 290 874	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	295 440	6 017 335
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise **S.A.S. SODIMER**Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 000)	DA	2 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(496 160)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 206
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
TOTAL (II)	DL	1 513 046	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	20 000
	Provisions pour charges	DQ	31 389
	TOTAL (III)	DR	51 389
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 905 550
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EJ)	DV	540 881
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	661 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	342 093
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	2 577
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	4 452 901	
	Ecart de conversion passif *	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 017 335	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 786 070	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. SODIMER		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	8 944 694	FB	FC	8 944 694	
	Production vendue	biens * services *	FD	773 268	FE	FF	773 268
			FG	1 038	FH	FI	1 038
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	9 719 000	FK	FL	9 719 000	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	18 483	
	Autres produits (I) (11)				FQ	2 571	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	9 740 054
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	7 653 877	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	(41 227)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	722 549	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	137 453	
	Salaires et traitements *				FY	896 820	
	Charges sociales (10)				FZ	274 342	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	184 662	
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)				GE	3 088	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 831 565	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(91 510)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	5 962	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	5 962	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	56 092	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	56 092	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(50 131)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(141 641)	

(RENOUOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		S.A.S. SODIMER		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	171 000		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	171 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	820		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	31 816		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	32 636		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	138 364		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	(12 483)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	9 917 016		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	9 907 810		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	9 206		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG				
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	18 483	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	Aides franchiseur					171 000	
	penalites			820			
prov risques impot et prud'homme			31 816				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

La SAS SODIMER a bénéficié d'aides exceptionnelles de 100 000 € de la part de son franchiseur, et de 100 000 € de la part de SONORFI sous forme d'avoir sur la rémunération de présidence.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 57 134 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière de reconstitution des fonds propres.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

- Information spécifique relatives à la 1^{ère} application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 règlement ANC 2015-06.



- Application à cette entité

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 530 000 €

Au 31 décembre 2017, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Le fonds de commerce exploité sous enseigne Market à Mérignac a été acquis le 31 mars 2016 et comptabilisé pour un montant de 530 000 euros.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

➤ Stocks et en-cours

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique détaillé à la date de clôture. Ceux-ci sont valorisés avec le dernier prix d'achat en incluant les frais de service

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.



La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Au 31 décembre, l'indemnité est évaluée à 27 377 €.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2017 est de 1.30 %.

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

➤ Médailles du travail

La convention collective, l'accord d'entreprise ou les usages ne prévoient pas le versement de gratification à l'occasion de la remise de médailles du travail.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 530 000 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	530 000		530 000	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	530 000		530 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 021 902 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	530 000			530 000
Immobilisations corporelles	4 477 979	13 923		4 491 902
Immobilisations financières				
TOTAL	5 007 979	13 923		5 021 902

Amortissements et dépréciations d'actif = 295 440 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	110 778	184 662		295 440
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	110 778	184 662		295 440

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	530 000	0	530 000	Non amortiss.
Terrains	1 359 185	0	1 359 185	Non amortiss.
Constructions	1 990 815	133 550	1 857 264	de 10 à 40 ans
Agencements construc propres	171 916	11 928	159 989	20 ans
Inst tech et outillages	443 869	77 574	366 295	de 1 à 20 ans
Aai divers	522 665	70 333	452 332	de 1 à 20 ans
Mobilier materiel de bureau	3 451	2 055	1 396	de 1 à 4 ans
TOTAL	5 021 902	295 440	4 726 461	



Etat des créances = 579 707 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	579 707	579 707	
TOTAL	579 707	579 707	

Produits à recevoir par postes du bilan = 238 031 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	238 031
Disponibilités	
TOTAL	238 031

Charges constatées d'avance = 12 538 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 000 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20 000	100,00	2 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	20 000	100,00	2 000 000

Provisions = 51 389 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	19 573	31 816		51 389
TOTAL	19 573	31 816		51 389

Informations sur les provisions individuellement significatives.

Une provision pour risque prud'homale a été constatée pour 20 000 euros, ainsi qu'une provision pour impôt Réduction Mécénat de 11 816 euros.

Etat des dettes = 4 452 901 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 905 550	238 719	969 204	1 697 627
Dettes financières diverses	540 881	540 881		
Fournisseurs	661 800	661 800		
Dettes fiscales & sociales	342 093	342 093		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 577	2 577		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 452 901	1 786 070	969 204	1 697 627

Charges à payer par postes du bilan = 255 147 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	6 916
Fournisseurs	44 863
Dettes fiscales & sociales	200 896
Autres dettes	
TOTAL	255 147



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 9 719 000 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 997 589	92,58 %
Ventes de produits finis	767 139	7,89 %
Ventes de produits résiduels	6 129	0,06 %
Prestations de services	1 038	0,01 %
Rabais, remises & ristournes accord	-52 895	-0,54 %
TOTAL	9 719 000	100.00 %



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 238 031 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseur débiteurs (409800)	238 031
TOTAL	238 031

Charges constatées d'avance = 12 538 €

Charges constatées d'avance	Montant
Avance assurance incendie (486010)	1 881
Avance charges diverses (486060)	10 657
TOTAL	12 538

Charges à payer = 255 147 €

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interets courus(458800)	6 916
TOTAL	6 916

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn fact non parvenues (408100)	44 863
TOTAL	44 863

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provisions congés payés(428200)	51 501
Accord intéressement société(428640)	10 049
Provision prime brut/ca(428670)	26 500
Charg. soc./prov cp(438200)	20 158
Charg. soc./autres charges (438220)	2 933
Provision charg prime ca(438670)	10 600
Taxe handicaps(448600)	1 952
Provision cfe-cvae(448610)	21 317
Taxe apprentissage(448620)	5 988
Formation(448630)	8 999
Aide à la construction(448640)	3 088
Contribution taxe pêche(448642)	2 500
Tascom(448655)	26 880
Taxe publicité(448690)	8 361
Taxe vidéogrammes(448695)	70
TOTAL	200 896



Autres dettes	Montant
Clients provision recompenses(419812)	2 472
TOTAL	2 472



AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	3
Employés	41
TOTAL	44

B. Identité société-mère consolidant les comptes de la société

La SA SONORFI dont le siège social se situe au 18 rue Claude Bloch Immeuble Le Trifide 14000 Caen et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 383 957 255 détient 50% des actions.

La SAS AMIDIS dont le siège social se situe ZI route de Paris 14120 Mondeville et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 319 730 339 détient 50% des actions.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues aux sièges sociaux.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Prêt CIC :

Montant du prêt : 1 250 000 €

Garanties : garantie par inscription de privilège de prêteur de deniers.

Prêt BNP :

Montant du prêt : 1 250 000 €

Garanties : garantie par inscription de privilège de prêteur de deniers, le tout en premier rang passé avec le CIC.

Prêt BNP :

Montant du prêt : 800 000 €

Garanties : garantie par nantissement du fonds de commerce.



RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	29/02/2016	29/02/2016	29/02/2016
Durée de l'exercice	12 mois	10 mois	mois	mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 000 000	2 000 000			
b) Nombre d'actions émises	2 000	2 000			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 719 000	6 998 336			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	213 201	-336 297			
c) Impôt sur les bénéfices	-12 483	-19 573			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	225 684	-316 724			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	9 206	-496 160			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	113	-158			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	5	-248			
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	44	39			
b) Montant de la masse salariale	896 820	704 586			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	274 342	230 164			

SODIMER

SAS au capital de 2 000 000 €
Siège social : 49 Avenue Montesquieu
33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX B 819 031 071

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 MAI 2018

*L'an deux mil dix huit
Le seize mai
A onze heures*

Les actionnaires de la société « **SODIMER** », société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 €, divisé en 20 000 actions de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les locaux de la Sas « **SODIBOR** » sise 172 – 176 Rue Jules Ferry – Caudéran - 33021 BORDEAUX CEDEX, sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- **SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE**, propriétaire de 10 000 actions
Représentée par Monsieur.....*Alan Diev*
- La Société Anonyme **SONORFI**, propriétaire de 10 000 actions
Représentée par Monsieur Guillaume HALLEY

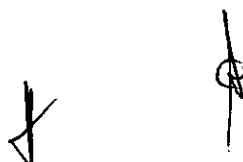
Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la Société « **SONORFI** », Présidente de la société, elle-même représentée par Monsieur Guillaume HALLEY.

La société AUDITORIA, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée en date du 09/04/2018 est présente.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le **31/12/2017** et quitus au Président
- Affectation du résultat distribuable
- Rémunération de la Présidence
- Convention de trésorerie entre SONORFI et ses filles/sœurs dont « SODIMER »
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 décembre 2017**
- le rapport de gestion établi par le Président
- le rapport spécial du commissaire aux comptes
- le rapport général du commissaire aux Comptes
- le rapport du Président
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, puis du rapport général du commissaire aux comptes et de son rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le **31 décembre 2017**.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de son Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **9 206 €** au compte « **Report à Nouveau** ».

Cette résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et statuant sur ce rapport, approuve les conventions réglementées conclues par la Société.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération de la Présidence de la Société au titre de l'exercice clos le 31/12/2017 telle que mentionnée dans les comptes de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que la Société SONORFI a accepté d'émettre un avoir de 100 000 € au titre de sa rémunération sur l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'adhésion à la convention de trésorerie constituée par la Société « SONORFI » et toutes sociétés détenues conjointement par la Société « SONORFI » et le Groupe Carrefour ainsi que les filiales de celles-ci, ces sociétés ayant pour objet l'exploitation de supermarchés ou détention de filiales ayant cet objet, soit à ce jour « SONORFI » (RCS Caen 383 957 255), « SODIOUIS » (RCS Caen 384 757 019), « OUISDIS » (RCS Caen 398 848 473), « SODICAB » (RCS Caen 819 031 147), « CABDIS » (RCS Caen 819 184 953), « SODIBOR » (RCS Bordeaux 414 108 597) et « SODIMER » (RCS Bordeaux 819 031 071).

Les sommes mises à disposition porteront intérêt au taux EONIA + 2 points.

Il est convenu que cette convention s'appliquera de plein droit à toute Société détenue à hauteur de 50% par le Groupe SONORFI et à hauteur de 50% par AMIDIS/CSF et ayant pour activité principale directement ou indirectement l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché Market.

Cette résolution est adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associées.

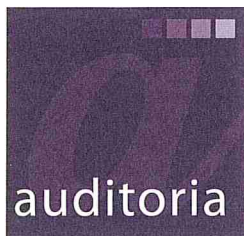
Le Président :

Société « SONORFI »

Représentée par **Guillaume HALLEY**

Société « AMIDIS »

Représentée par **Alain Diou**



Société membre de la compagnie
régionale des Commissaires aux
comptes de Bordeaux

Walter Motard
Sophie Sanderre Motard
Pierre Ribac
David Brachet
Julien Grosse
Thomas Grosse

Associés

SAS SODIMER

**49 Avenue Montesquieu
33700 MERIGNAC**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Sommaire

*Rapport sur les comptes annuels
Bilan, Compte de résultat, Annexe*

**RAPPORT SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les Statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODIMER relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note « Fonds de commerce » du paragraphe « Mode et Méthode d'Evaluation » de l'annexe mentionne les règles d'évaluation du fonds de commerce.

Dans le cadre de nos travaux et appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent ayant conduit à l'absence de dépréciation du fonds de commerce.

- La note « stocks et en-cours » du paragraphe « Mode et Méthode d'Evaluation » de l'annexe expose les principes comptables relatifs à la comptabilisation des stocks de la société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes d'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

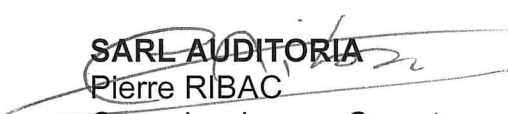
Responsabilités du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit légal des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Bordeaux, le 30 Avril 2018


SARL AUDITORIA

Pierre RIBAC

Commissaire aux Comptes

Annexe du rapport : description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)			au 31/12/2016 (10 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	530 000		530 000	530 000
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains	1 359 185		1 359 185	1 359 185
Constructions	2 162 731	145 478	2 017 253	2 102 163
Installations tech., matériel et outillage indus.	443 869	77 574	366 295	406 820
Autres immobilisations corporelles	526 116	72 388	453 728	499 032
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 021 902	295 440	4 726 462	4 897 201
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	617 176		617 176	575 949
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	12 123		12 123	12 720
Fournisseurs débiteurs	172 256		172 256	71 816
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices	89 190		89 190	54 346
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	45 896		45 896	71 288
Autres	247 704		247 704	335 906
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	93 991		93 991	523 576
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	12 538		12 538	13 524
ACTIF CIRCULANT	1 290 874		1 290 874	1 659 125
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 312 776	295 440	6 017 335	6 556 326

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)	au 31/12/2016 (10 mois)
Capital social ou individuel	2 000 000	2 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-496 160	
RESULTAT DE L'EXERCICE	9 206	-496 160
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 513 046	1 503 840
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	20 000	
Provisions pour charges	31 389	19 573
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	51 389	19 573
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 905 550	3 142 888
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	540 881	538 658
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	661 800	924 011
Personnel	91 298	74 072
Organismes sociaux	149 511	238 226
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	22 128	48 261
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	79 155	64 684
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 577	2 115
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 452 901	5 032 913
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 017 335	6 556 326

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	au 31/12/2016 (10 mois)
Ventes de marchandises	8 944 694		8 944 694	6 881 436
Production vendue biens	773 268		773 268	6 435
Production vendue services	1 038		1 038	110 465
Chiffres d'affaires Nets	9 719 000		9 719 000	6 998 336
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			18 483	17 506
Autres produits			2 571	1 975
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			9 740 054	7 017 818
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			7 653 877	6 147 331
Variation de stock (marchandises)			-41 227	-575 949
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			722 549	817 097
Impôts, taxes et versements assimilés			137 453	346 047
Salaires et traitements			896 820	704 586
Charges sociales			274 342	230 164
Dotations aux amortissements sur immobilisations			184 662	115 988
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			3 088	3 352
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			9 831 565	7 788 616
RESULTAT EXPLOITATION			-91 510	-770 799
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			5 962	613
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			5 962	613
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			56 092	44 945
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			56 092	44 945
RESULTAT FINANCIER			-50 131	-44 332
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-141 641	-815 131

Documents soumis au contrôle

du Commissaire aux Comptes
- Mission de Présentation -



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	au 31/12/2016 (10 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	171 000	363 378
Produits exceptionnels sur opérations en capital		57 439
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	171 000	420 817
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	820	556
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		57 416
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	31 816	63 448
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 636	121 420
RESULTAT EXCEPTIONNEL	138 364	299 397
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-12 483	-19 573
TOTAL DES PRODUITS	9 917 016	7 439 248
TOTAL DES CHARGES	9 907 810	7 935 408
RESULTAT NET	9 206	-496 160
Dont Crédit-bail mobilier		
Dont Crédit-bail immobilier		

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

La SAS SODIMER a bénéficié d'aides exceptionnelles de 100 000 € de la part de son franchiseur, et de 100 000 € de la part de SONORFI sous forme d'avoir sur la rémunération de présidence.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 57 134 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts en matière de reconstitution des fonds propres.

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Spécificité fonds de commerce :

- Information spécifique relatives à la 1ère application des nouvelles règles sur l'amortissement ou la dépréciation des fonds commerciaux

Les règles d'amortissement et de dépréciation des fonds commerciaux ont été modifiées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 suite à la transposition de la directive comptable européenne unique n°2013/34/UE du 26 juin 2013 règlement ANC 2015-06.



- Application à cette entité

La société a considéré que le fonds commercial inscrit à l'actif avait une durée non limitée et à ce titre, il n'est pas amorti. Un test de dépréciation a été mis en œuvre pour s'assurer de l'absence de perte de valeur de l'actif inscrit dans les comptes. Le fonds commercial au bilan constitue un élément non dissociable du patrimoine de la société et son évaluation revient ainsi à évaluer l'entreprise dans sa globalité pour déterminer ensuite la part résiduelle à comparer avec la valeur nette comptable du fonds commercial figurant dans les comptes annuels, soit 530 000 €

Au 31 décembre 2017, la valeur actuelle de l'entreprise a été déterminée, il ressort une valeur d'usage supérieure à la valeur nette comptable des actifs de la société.

Il n'y a donc pas lieu de comptabiliser une dépréciation du fonds commercial.

4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

✓ Fonds de commerce

Seuls sont inscrits en fonds commercial les éléments incorporels acquis par l'entreprise. Ces éléments font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est notablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Le fonds de commerce exploité sous enseigne Market à Mérignac a été acquis le 31 mars 2016 et comptabilisé pour un montant de 530 000 euros.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

➤ Stocks et en-cours

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique détaillé à la date de clôture. Ceux-ci sont valorisés avec le dernier prix d'achat en incluant les frais de service

➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.



La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Conformément au choix laissé par le Code de Commerce, l'entreprise ne comptabilise pas ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite en provision pour risques et charges mais mentionne son évaluation en engagements hors bilan.

Au 31 décembre, l'indemnité est évaluée à 27 377 €.

Méthode de calcul retenue :

Pour l'évaluation de ses engagements retraite, l'entreprise applique la recommandation 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 : Le champ d'application de cette recommandation et les traitements adoptés sont ceux de la norme IAS 19 «Méthode Rétrospective des unités de crédit projetées »(P.B.O)

P.B.O (Projected Benefit Obligation) : Représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalué en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de Turn-over et de survie.

Cette méthode retient comme base le salaire de fin de carrière.

Les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2017 est de 1.30 %.

Les engagements sont évalués pour un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans et incluent les charges sociales.

➤ Médailles du travail

La convention collective, l'accord d'entreprise ou les usages ne prévoient pas le versement de gratification à l'occasion de la remise de médailles du travail.

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Fonds commercial (hors droit au bail) = 530 000 €

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Deprec.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	530 000		530 000	
Fonds réévalué				
Fonds reçu en apport				
TOTAL	530 000		530 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 5 021 902 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	530 000			530 000
Immobilisations corporelles	4 477 979	13 923		4 491 902
Immobilisations financières				
TOTAL	5 007 979	13 923		5 021 902

Amortissements et dépréciations d'actif = 295 440 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	110 778	184 662		295 440
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	110 778	184 662		295 440

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	530 000	0	530 000	Non amortiss.
Terrains	1 359 185	0	1 359 185	Non amortiss.
Constructions	1 990 815	133 550	1 857 264	de 10 à 40 ans
Agencements construc propres	171 916	11 928	159 989	20 ans
Inst tech et outillages	443 869	77 574	366 295	de 1 à 20 ans
Aai divers	522 665	70 333	452 332	de 1 à 20 ans
Mobilier materiel de bureau	3 451	2 055	1 396	de 1 à 4 ans
TOTAL	5 021 902	295 440	4 726 461	



Etat des créances = 579 707 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	579 707	579 707	
TOTAL	579 707	579 707	

Produits à recevoir par postes du bilan = 238 031 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	238 031
Disponibilités	
TOTAL	238 031

Charges constatées d'avance = 12 538 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**



NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 000 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	20 000	100,00	2 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	20 000	100,00	2 000 000

Provisions = 51 389 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges	19 573	31 816		51 389
TOTAL	19 573	31 816		51 389

Informations sur les provisions individuellement significatives.

Une provision pour risque prud'homale a été constatée pour 20 000 euros, ainsi qu'une provision pour impôt Réduction Mécénat de 11 816 euros.

Etat des dettes = 4 452 901 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 905 550	238 719	969 204	1 697 627
Dettes financières diverses	540 881	540 881		
Fournisseurs	661 800	661 800		
Dettes fiscales & sociales	342 093	342 093		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 577	2 577		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 452 901	1 786 070	969 204	1 697 627

Charges à payer par postes du bilan = 255 147 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	6 916
Fournisseurs	44 863
Dettes fiscales & sociales	200 896
Autres dettes	
TOTAL	255 147

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 9 719 000 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	8 997 589	92,58 %
Ventes de produits finis	767 139	7,89 %
Ventes de produits résiduels	6 129	0,06 %
Prestations de services	1 038	0,01 %
Rabais, remises & ristournes accord	-52 895	-0,54 %
TOTAL	9 719 000	100.00 %

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**



DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 238 031 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Fournisseur débiteurs (409800)	238 031
TOTAL	238 031

Charges constatées d'avance = 12 538 €

Charges constatées d'avance	Montant
Avance assurance incendie (486010)	1 881
Avance charges diverses (486060)	10 657
TOTAL	12 538

Charges à payer = 255 147 €

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Interêts courus(458800)	6 916
TOTAL	6 916

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn fact non parvenues (408100)	44 863
TOTAL	44 863

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provisions congés payés(428200)	51 501
Accord intéressement société(428640)	10 049
Provision prime brut/ca(428670)	26 500
Charg. soc./prov cp(438200)	20 158
Charg. soc./autres charges (438220)	2 933
Provision charg prime ca(438670)	10 600
Taxe handicaps(448600)	1 952
Provision cfe-cvae(448610)	21 317
Taxe apprentissage(448620)	5 988
Formation(448630)	8 999
Aide à la construction(448640)	3 088
Contribution taxe pêche(448642)	2 500
Tascom(448655)	26 880
Taxe publicité(448690)	8 361
Taxe vidéogrammes(448695)	70
TOTAL	200 896

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Autres dettes	Montant
Clients provision recompenses(419812)	2 472
TOTAL	2 472

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**



AUTRES INFORMATIONS

A. Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	3
Employés	41
TOTAL	44

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**

B. Identité société-mère consolidant les comptes de la société

La SA SONORFI dont le siège social se situe au 18 rue Claude Bloch Immeuble Le Trifide 14000 Caen et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 383 957 255 détient 50% des actions.

La SAS AMIDIS dont le siège social se situe ZI route de Paris 14120 Mondeville et immatriculée au RCS de Caen sous le numéro 319 730 339 détient 50% des actions.

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues aux sièges sociaux.

ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Prêt CIC :

Montant du prêt : 1 250 000 €

Garanties : garantie par inscription de privilège de prêteur de deniers.

Prêt BNP :

Montant du prêt : 1 250 000 €

Garanties : garantie par inscription de privilège de prêteur de deniers, le tout en premier rang passé avec le CIC.

Prêt BNP :

Montant du prêt : 800 000 €

Garanties : garantie par nantissement du fonds de commerce.



RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2017	31/12/2016	29/02/2016	29/02/2016	29/02/2016
Durée de l'exercice	12 mois	10 mois	mois	mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 000 000	2 000 000			
b) Nombre d'actions émises	2 000	2 000			
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 719 000	6 998 336			
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	213 201	-336 297			
c) Impôt sur les bénéfices	-12 483	-19 573			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	225 684	-316 724			
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	9 206	-496 160			
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	113	-158			
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	5	-248			
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	44	39			
b) Montant de la masse salariale	896 820	704 586			
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	274 342	230 164			

**Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**